

Modèle de déclaration périodique concernant les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1, 2 et 3 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5 du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit : **TRUSTEAM ROC EUROPE**

Identifiant de l'entité juridique : **9695005X36EGTDTPSK89**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ? [cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 0%**

dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE

dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 94.26 % de l'actif net et 100% de l'actif hors liquidité et dettes d'états au 29/12/2023**

Il a promu des **caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il présentait une proportion de__% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a promu des caractéristiques E/S, mais **n'a réalisé aucun investissement durable**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif du fonds est un objectif social : investir dans les sociétés leaders en termes de satisfaction client. Le taux de satisfaction client donne une indication sur le degré de "responsabilité" des entreprises (analysé par le prisme client) dans lesquelles nous sommes investis. Le détail de notre processus d'investissement est détaillé [ici](#).

Un investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que cet investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

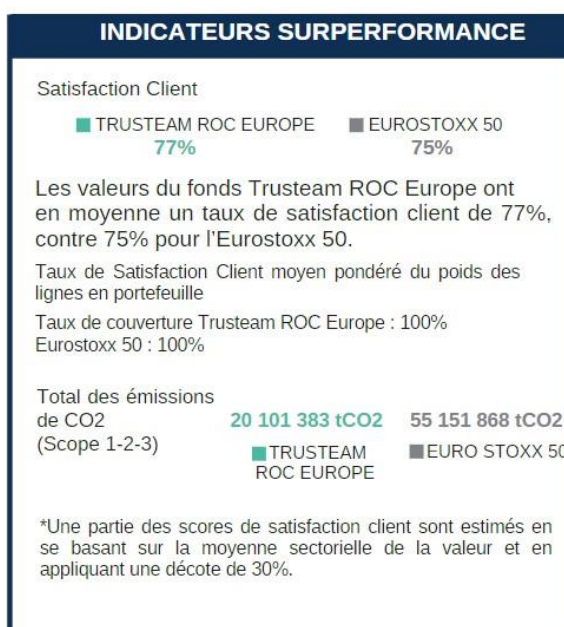
La Taxonomie de l'UE est un système de classification qui établit une liste des activités durables sur le plan environnemental. Pour l'instant, ce système ne contient pas de liste des activités durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés ou non sur la Taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent dans quelle mesure les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le principal indicateur de durabilité utilisé est un indicateur social : « le taux de satisfaction client » des sociétés sur lesquelles le fonds est investi. Des indicateurs extra-financiers (33) sont suivis, ex post, tous les trimestres pour évaluer la performance du fonds par rapport à son indice de comparaison.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

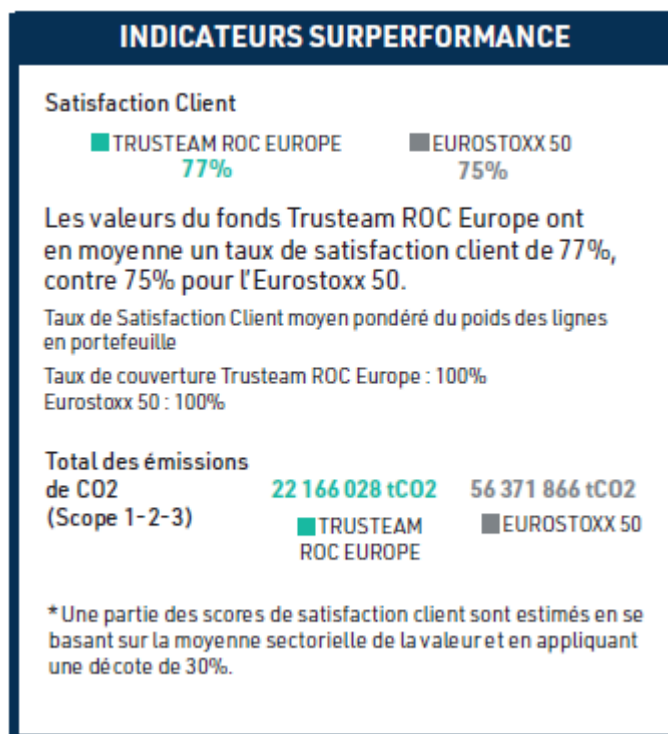
Les deux principaux indicateurs de durabilité suivis sont les suivants :



La performance extra-financière de Trusteam ROC Europe est comparée à celle de son indice de référence, l'Eurostoxx50 TR.

L'ensemble des indicateurs de durabilité suivis sont disponibles dans le [reporting mensuel du fonds](#).

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?** [inclure la question relative aux produits financiers lorsqu'au moins un rapport périodique précédent a été fourni conformément à la section 1 du chapitre V du règlement délégué (UE) 202x/xxx de la Commission]



- **En quoi les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?** [inclure la question dans le cas où le produit financier comprend des investissements durables]

De nombreuses études académiques ont montré que la satisfaction client est bien le « chaînon manquant » permettant de faire le lien entre la performance financière et la performance extra-financière. La satisfaction client est donc au cœur de la performance extra-financière des entreprises. En effet, les attentes des clients ont évolué : pour être satisfait, le client attend des entreprises plus de responsabilité. Pour satisfaire cette attente, les entreprises doivent aligner leurs intérêts avec ceux des parties prenantes (employés, clients..) et s'organiser autour d'une « raison d'être » qui, au final, produit un impact positif sur l'entreprise toute entière. Plus de détails à retrouver dans notre Livre Blanc publié en 2018 et consacré au sujet (disponible sur demande).

Notre politique d'exclusion, explicitée dans notre politique de prise en compte des risques de durabilité, permet de sélectionner des investissements qui ne détériorent pas un objectif social ou environnemental. Par ailleurs, le suivi ex-post d'une trentaine d'indicateurs extra-financiers, publiés trimestriellement, nous permettent également de renforcer ce contrôle.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte en amont de l'investissement

Les principaux impacts négatifs sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et relatives aux salariés, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption active et passive.

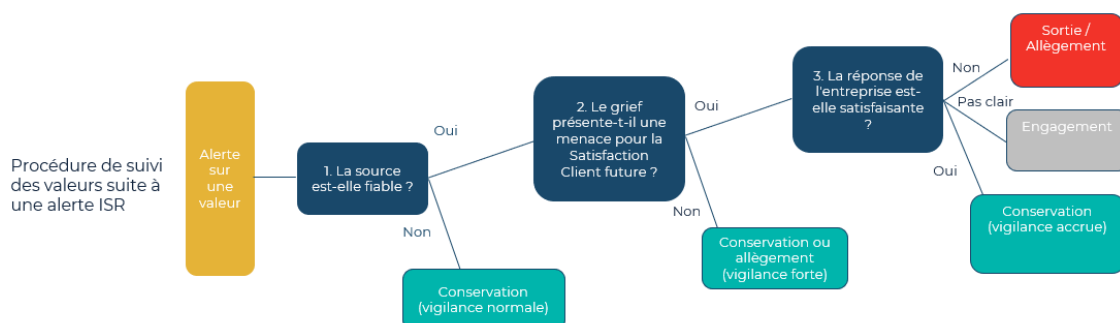
via notre [politique d'exclusions et de gestion des risques de durabilité](#). Les PAI (principales incidences négatives) sont également suivis après l'investissement dans nos reportings extra-financiers, publiés trimestriellement et semestriellement.

Les investissements durables étaient-ils alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Ces principes sont pris en compte dans notre politique de prise en compte des risques de durabilité, disponible [ici](#) :

Ils sont également pris en compte dans notre politique de gestion des controverses : Une controverse est identifiée directement par le gérant (article de presse, rapport d'ONG...).

Une fois une controverse identifiée, elle est analysée pour savoir si sa source est fiable, et si son grief porte sur un sujet qui pourra influencer sur la satisfaction client future. Si c'est le cas, la réponse de l'entreprise est alors analysée. Si celle-ci est clairement insuffisante, son éligibilité peut être remise en cause. Si la réponse est appropriée, elle est gardée en portefeuille. Et si la réponse n'est pas suffisamment claire, une procédure d'engagement à plus long terme est ouverte : il s'agit de dialoguer avec l'entreprise afin de mieux comprendre ses pratiques et de l'aider à les améliorer.



Au cours de la période, les controverses ci-dessous ont été identifiées :

- **AIR-FRANCE** : Accusé de greenwashing sur ses publicités
- **DEUTSCHE TELEKOM** : envisagerait de supprimer 1 300 postes dans sa filiale Telekom IT en Allemagne
- **DEUTSCHE TELEKOM** : recours collectif a été déposé aux Etats-Unis pour l'impact négatif de la fusion T-Mobile Sprint sur l'intensité concurrentielle américaine

Sur la période, Zalando, Amadeus, Hermès, Siemens Healthineers, Scout 24 et Duerr été sortie pour des raisons extra-financières (satisfaction client).



Comment ce produit financier a-t-il tenu compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ? *[inclure ce paragraphe si le produit financier a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité]*

Les principales incidences négatives (PAI) sont prises en compte en amont de l'investissement via notre politique d'exclusions et de gestion des risques de durabilité, disponibles [ici](#). Les PAI sont également suivis après l'investissement dans nos Reporting extra-financiers, publiés [trimestriellement](#) et [semestriellement](#).



Quels ont été les principaux investissements durables de ce produit financier ?

Principaux investisseurs	Secteur	% de l'actif	Pays
AIR LIQUIDE SA	CHEMICALS	4,58%	France
UCB SA	PHARMACEUTICALS	4,51%	Belgique
ASML HOLDING NV	SEMICONDUCTORS	4,40%	Pays-Bas
KONINKLIJKE KPN NV	TELECOMMUNICATIONS	4,30%	Pays-Bas
AMPLIFON SPA	PHARMACEUTICALS	4,06%	Italie
SAMSE SACA	RETAIL	3,86%	France
VOLVO AB	AUTO MANUFACTURERS	3,79%	Suède
DEUTSCHE TELEKOM AG	TELECOMMUNICATIONS	3,62%	Allemagne
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENT	AUTO PARTS&EQUIPMENT	3,59%	France
VONOVIA SE	REAL ESTATE	3,54%	Allemagne

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : [année 2022](#)



Quelle était la proportion des investissements liés à la durabilité ?

● **Quelle était l'allocation d'actifs ?**

Au 29/12/2023, 85.03% de l'actif net des investissements en titres vifs (hors liquidités et dettes d'états) étaient durables. 1.92% étaient investis dans le fonds TF Global Client Focus (investissement durable social), 3,56% étaient investis dans Trusteam ROC (investissement durable social), 1,06% étaient investis dans Trusteam Obligations Court Terme (investissement durable social) et 2,69% étaient investis dans Trusteam ROC Flex (investissement durable social). Soit 100% des titres & OPC (hors liquidité et dettes d'états)

L'allocation d'actifs illustre la part des investissements dans des actifs spécifiques.

[inclure la remarque pour les produits financiers visés à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852

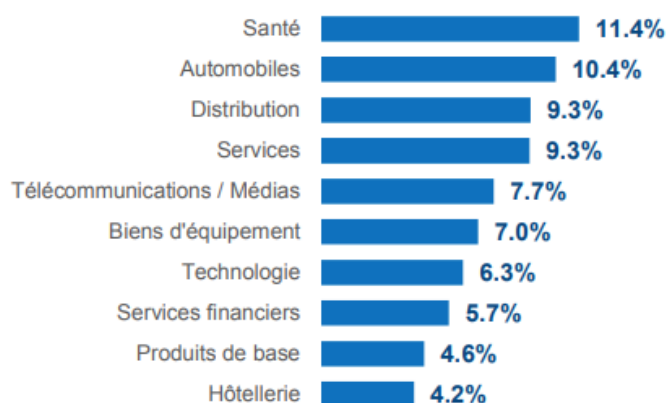
Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en part des éléments suivants :

- **Le chiffre d'affaires** reflète le « niveau d'écologisation » actuel des sociétés en portefeuille ;
- **Les dépenses d'investissement** (CapEx) illustrent les investissements verts réalisés par les sociétés en portefeuille, pertinente pour entreprendre une transition vers une économie verte ;
- **Les charges d'exploitation** (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des sociétés en portefeuille.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



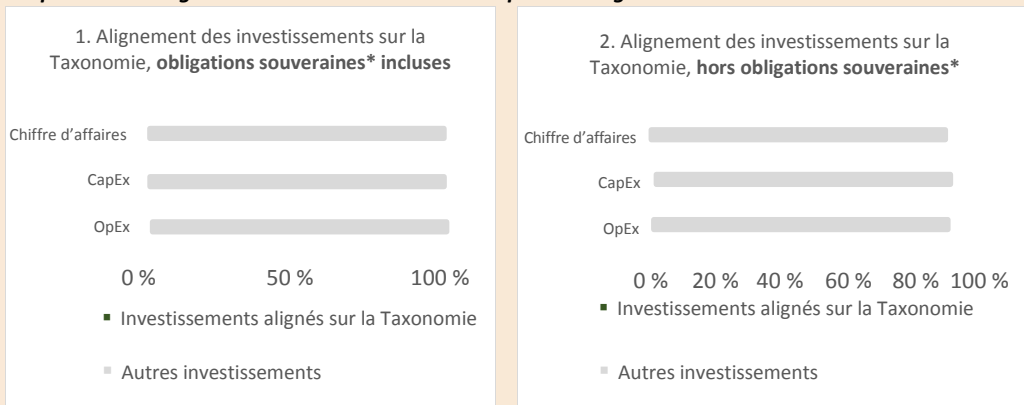
Répartition des 10 premiers secteurs en % du portefeuille



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Le fonds poursuit un objectif social et s'engage à avoir un taux d'alignement à la taxonomie de l'UE de 0%.

Les graphiques ci-dessous montrent, en vert, le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la Taxonomie, le premier graphique présente l'alignement du produit financier sur la Taxonomie en regard de l'ensemble des investissements qui le composent, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique illustre l'alignement sur la Taxonomie uniquement en regard des investissements autres que les obligations souveraines.



* Aux fins des présents graphiques, les « obligations souveraines » comprennent l'ensemble des expositions souveraines

- **Quelle était la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes ? 0%**
- **Quelle a été l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ? 0%**

[inclure la remarque uniquement pour les produits financiers visés à l'article 6 du règlement (EU) 2020/852]

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement à faible émission de carbone et dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



Quelle était la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

100%



Quelle était la part des investissements durables sur le plan social ?

Au 29/12/2023, 97.34% des investissements (hors liquidités et dettes d'états) étaient durables. 1.92% étaient investi dans le fonds TF Global Client Focus (investissement durable social), 3,56% étaient investi dans Trusteam ROC (investissement durable social), 1,06% étaient investi dans Trusteam Obligations Court Terme (investissement durable social) et 2,69% étaient investi dans Trusteam ROC Flex (investissement durable social).



Quels investissements ont été inclus sous « Autres », quel était leur objectif et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

N.A.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable cours de la période de référence ?

L'objectif de gestion est d'investir parmi les sociétés les plus orientées Client au sein de l'univers d'investissement afin de surperformer sur 5 ans l'indice Morningstar Developed Markets Total Return en euro, dividendes réinvestis tout en ayant une performance ESG supérieure à celle de leur indice de référence. L'intention est d'avoir un « impact positif », d'après la classification de l'Impact Management Project.

Pour atteindre son objectif, la gestion a choisi comme premier filtre d'investissement un critère extra-financier qui est celui de la Satisfaction Client (Process ROC : « Return On Customer »). Ce critère fait le lien entre performances extrafinancières et financières. En effet, un niveau de Satisfaction Client élevé tend à :

- réduire les coûts d'acquisition des nouveaux clients ;
- accroître la fidélisation des clients ;
- réduire l'élasticité de la Demande au Prix (Pricing Power) ;
- renforcer dans le temps la stabilité du cash-flow
- et renforcer la structure financière et ainsi la notation crédit des entreprises

Pour atteindre son objectif, la stratégie d'investissements du fonds a choisi comme premier filtre d'investissement un critère extra-financier qui est celui de la Satisfaction Client (Process ROC : « Return On Customer »). Ce critère fait le lien entre performances extra-financières et financières. La performance ESG est principalement mesurée, ex ante, par le taux de satisfaction client (impact Social). Puis sont intégrés des facteurs de risques supplémentaires, financiers (robustesse financière, valorisation, sensibilité à des facteurs externes...) ou extra financiers (controverses ; gouvernance...), pour juger du couple

[inclure la remarque concernant les produits financiers visés à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 qui investissent dans des activités économiques environnementales qui ne sont pas des activités économiques durables sur le plan environnemental]



sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères de durabilité environnementale** des activités économiques aux termes de la Taxonomie de l'UE.

rendement risque. Au cours de la période de détention des titres, sont également suivies les controverses extra financières.



Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice du marché général ?**

La performance extra-financière de Trusteam ROC Europe est comparée à celle de son indice de référence, l'Eurostoxx50 TR.

- **Quelle a été la performance du produit financier en regard des indicateurs de développement durable visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**



[inclure la remarque concernant les produits financiers lorsqu'un indice a été désigné comme référence dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier]

Les indices de référence sont des indices permettant de déterminer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

L'ensemble des indicateurs de durabilité suivis sont disponibles dans le [reporting mensuel du fonds](#).

- **Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice de référence ?** 57% des indicateurs ESG du portefeuille sont meilleurs que ceux de l'EuroStoxx 50 (le fonds surperforme 65% des indicateurs environnementaux, 64% des indicateurs sociétaux, et 29% des indicateurs de gouvernance). Ensemble des indicateurs étudiés à retrouver dans le [rapport de performance ESG](#).

- **Quelle a été la performance du produit financier par rapport à l'indice du marché général ? N.A.**

